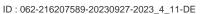
Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



## Charte d'engagement du Conseil Régional Hauts-de-France Redynamisation Centres-villes et Centres-bourgs 2023-2027

La ville de Saint Martin Boulogne lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et centre-bourgs bénéficiera des trois volets d'accompagnement prévus spécifiquement en sa faveur.

Elle s'engage en contrepartie à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la vitalité du développement économique et artisanal au cœur de la commune. Les engagements suivants guideront l'action communale tout au long de l'accompagnement régional (2023-2027):

## 1 / Maîtriser le développement de l'offre commerciale de périphérie :

- Mener un politique volontariste de soutien aux Très Petites Entreprises (TPE) artisanales et commerciales en facilitant leur maintien et leur installation dans le centre de la commune;
- Utiliser tous les leviers mobilisables pour s'opposer à toute nouvelle implantation commerciale en périphérie entrant en concurrence avec le commerce de centre-ville (en premier lieu d'ordre alimentaire): zonage urbanisme, préemption, saisine de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC), etc...
- 2 / Porter une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets Aménagement (subventions en investissement) et Commerce – Artisanat (subventions en fonctionnement) du dispositif, impliquant donc :
  - De porter une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, valorisation du patrimoine, mobilités douces, transports, encouragés à définir en cohérence et de façon coordonnée avec les acteurs concernés une stratégie d'aménagement et de développement commercial et artisanal ayant pour finalité l'équilibre et la pérennité des commerçants-artisans situés dans les centres et en périphérie, en se basant notamment sur le principe de différenciation de l'offre. Enfin, la préservation de la vocation des linéaires commerciaux et des artères commerciales doit être privilégiée.
  - De porter l'émergence, la structuration et le développement de démarches en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de centre-ville ou centre-bourg afin de préserver et favoriser les activités commerciales de proximité, essentielle pour le quotidien des habitants (métiers de bouches, pharmacie, coiffure, café tabac, marchés non sédentaires, vente directe des producteurs, ....





Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 062-216207589-20230927-2023\_4\_11-DE

## 3 / Développer la concertation avec les commerçants, les artisans et les habitants :

• Initier et promouvoir toutes les démarches participatives permettant la coconstruction des projets et leur bonne appropriation par tous (notamment en concertant les commerçants et les Unions commerciales).

## 4 / Avec le soutien de la Région, porter au sein de l'Intercommunalité l'enjeu de la cohérence de l'aménagement commercial entre communes limitrophes :

- Faire de la stratégie commerciale locale un enjeu collectif, et engager un dialogue avec l'ensemble des communes du territoire pour que les enjeux communs soient compris et traduits dans les outils de régulation réglementaires relatifs à l'urbanisme commercial.
- Contribuer à l'élaboration des documents cadres d'urbanisme, afin que les enjeux communaux soient connus, compris et partagés par les instances en charge de leur élaboration.
- S'impliquer dans l'élaboration des projets de territoire dès les prémices, malgré le caractère parfois complexe et abstrait des sujets, et veiller à ce que les documents supra ou voisins prennent véritablement en compte la stratégie communale de redynamisation du centre-ville ou centre-bourg.
- D'observer tout au long de l'accompagnement l'évolution de leur tissu commercial et artisanal, en particulier en matière de distribution alimentaire.

Affiché le: 03 octobre 2023

